

ACTUALITES

○ LABEL SENTEZ-VOUS SPORT (SVS)

Pour la 9^{ème} édition de **Sentez-Vous Sport**, le mois de septembre correspondra à la « Rentrée sportive Sentez-Vous Sport ». **L'objectif principal** de cette opération nationale est de faire **la promotion du sport bien-être** pour tous les publics à tous les âges durant le mois de septembre.



Ainsi, **toutes les actions du mois de septembre** respectant le cahier des charges peuvent être labellisées. La demande de label doit être déposée avant le **15 septembre 2018**. [En savoir plus](#)

○ CONCOURS FEMMES & SPORT 2018



Le **concours régional « Femmes et Sport »** est reconduit en 2018 dans notre région Bourgogne-Franche-Comté. Cette action associe la **Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et le Comité Régional Olympique et Sportif Bourgogne-Franche-Comté.

Ce concours a pour objet **de promouvoir**, en Bourgogne-Franche-Comté, **l'image, la place et le rôle des femmes** dans les pratiques physiques et sportives et **leur accès aux responsabilités**.

Le concours comporte 2 catégories :

- **Sport au féminin**
- **Coup de cœur**

La date limite de retour des dossiers est fixée au **10 juillet 2018**. [Plus d'informations](#)

○ CONFERENCE « APPRENTISSAGE & SES AIDES A L'EMPLOI »



L'**UFA (Unité de Formation Annexe)** de **DFCO Formation**, en collaboration avec le **CFA du Sport de Bourgogne Franche-Comté**, organisent une conférence sur **la thématique : « Apprentissage et ses aides à l'emploi »**.

Elle se déroulera le **1^{er} juin 2018** à 18h au **Stade Gaston Gérard à DIJON**. [En savoir plus](#)

○ LE CENTRE DE RESSOURCES – DLA SPORT

Le **Centre de Ressources DLA Sport** vous propose un outil permettant **d'estimer le coût d'un emploi** au sein de votre association. L'objectif est de permettre **aux employeurs potentiels** d'effectuer **une première simulation** du coût de l'emploi en fonction des différentes aides mobilisées et/ou mobilisables. [Estimez votre ou vos emplois](#)



EMPLOI

○ PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le Centre de Ressources DLA Sport propose une fiche qui décrypte sous un format synthétique les nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi : Parcours Emploi Compétences (PEC). [Consultez la fiche](#)

○ TEMPS PARTIELS

Les partenaires sociaux de la branche du sport se sont accordés sur le maintien des dispositions concernant la réglementation régissant le temps partiel, désormais en vigueur jusqu'en 2021. [Plus d'informations](#)



○ AIDE A L'EMPLOI ASSOCIATIF



Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté soutien l'emploi au sein des associations par l'intermédiaire du programme **d'aide à l'emploi associatif** qui vise à permettre la création d'emplois dans les associations bourguignonnes-franc-comtoises. Il consiste en **une aide ponctuelle de 12 000 €** composée d'un volet de 7 000 € au titre du fonctionnement et de 5 000 € au titre de l'investissement. [En savoir plus](#)

○ EVOLUTION ET MODIFICATION DU BULLETIN DE SALAIRE



L'arrêté du 9 mai 2018 modifiant l'arrêté du 25 février 2016 fixant les libellés, l'ordre et le regroupement des informations figurant sur le **bulletin de paie** des salariés du secteur privé a été publié au Journal Officiel. A noter que des évolutions seront effectives à partir du 1^{er} octobre 2018 et 1^{er} janvier 2019. [En savoir plus sur Legifrance.gouv.fr](#)

REGLEMENTATION

○ DEBIT BOISSONS

Une association peut exploiter de **manière permanente un bar** si elle respecte la réglementation des débits de boissons ou **ouvrir de manière temporaire une buvette** dans certaines circonstances limitativement énumérées par la loi. De manière générale, les critères à prendre en compte sont la présence de **boissons alcoolisées, l'aspect temporaire ou permanent du débit de boissons, sur un lieu réservé aux adhérents ou ouvert au public...** [En savoir plus](#)

○ BAREME KILOMETRIQUE BENEVOLE

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, **non remboursés par l'association**, peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à **une réduction d'impôt sur le revenu**, notamment les frais de déplacement. Le barème 2018 a évolué :

- Véhicules automobiles : **0,311 € / km**
- Vélomoteurs, scooters, motos : **0,121 / km**

Source : <https://www.service-public.fr>

FORMATIONS

○ **FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO**

Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité **avec le logiciel CASICO** le **vendredi 12 octobre 2018** de 19h à 22h30 à DIJON.

[Consultez les modalités](#)



○ **FORMATION SECOURISME**



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**.

[Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)

○ **DIPLÔME UNIVERSITAIRE – ADMINISTRATION, GESTION & DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS**

L'université de Bourgogne-Franche-Comté propose une formation professionnalisante dont l'objectif est de rendre les étudiants opérationnels à la gestion et le management d'associations.

Date limite d'envoi des dossiers de candidature: **1^{er} octobre 2018**.

[En savoir plus](#)



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,

crib.cotedor@franceolympique.com ou 09.63.06.66.36

Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles

CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,

19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <http://cdos21.org/>



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)